



DEC112724INC

Décision portant nomination de Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN, directeur de recherche 2^{ème} Classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013**. Sa mission a pour objet d'assurer la communication scientifique pour l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN demeure affecté à l'Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM) – UMR7201.

Art. 2 – Du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur Christophe CARTIER DIT MOULIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02/01/2012

Alain FUCHS